



PLATEAU U.7 / U.9



SECTEUR		DATE	
CLUB ORGANISATEUR		RESPONSABLE DU PLATEAU	
NB DE TERRAINS		NB D'ATELIERS	

CLUBS PRESENTS	NOMBRE D'EQUIPE(S)	CLUBS ABSENTS
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RAPPEL : Extrait Article 70 des Règlements généraux de la F.F.F.
 Aucun joueur ne peut pratiquer le football s'il n'a, au préalable, satisfait à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur la licence.

OBSERVATIONS DU REONSABLE DU PLATEAU :

A REMPLIR ET A RENVOYER AU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE
 ZA Hameau Thomasse 50880 PONT-HEBERT ou plateauxu6-9@manche.fff.fr